

**CONTRÔLEZ LES ARMES/
HALTE À LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES**

Ce commerce estimé à plusieurs milliards de dollars place les femmes dans la ligne de mire

Index AI : POL 30/010/2005

ÉFAI

Embargo : lundi 7 mars 2005 (10 h 00 TU)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nouveau rapport publié conjointement par Amnesty International, Oxfam et le RAIAL (Réseau d'action international sur les armes légères) dans le cadre des campagnes Contrôlez les armes et Halte à la violence contre les femmes.

Les femmes paient un tribut de plus en plus lourd au commerce des armes légères, dangereusement incontrôlé et estimé à plusieurs milliards de dollars ; c'est ce que révèle un nouveau rapport publié ce lundi 7 mars 2005, à la veille de la Journée internationale de la femme.

On estime à environ 650 millions le nombre d'armes légères en circulation dans le monde aujourd'hui. Or, près de 60 p. cent de ces armes sont entre les mains de particuliers, du sexe masculin pour la plupart. Les femmes et les fillettes subissent les répercussions directes et indirectes de la violence armée :

– une agression a 12 fois plus de chances d'avoir une issue fatale en présence d'une arme à feu qu'avec tout autre type d'arme ;

– en Afrique du Sud, une femme est abattue par son compagnon ou son ex-compagnon toutes les dix-huit heures ;

– aux États-Unis, la présence d'une arme à feu à la maison augmente de 41 p. cent le risque qu'un membre de la famille ne soit tué ; mais accroît ce risque de 272 p. cent pour les femmes ;

– en France et en Afrique du Sud, une femme sur trois tuée par son mari est victime d'une arme à feu ; aux États-Unis, cette proportion atteint deux sur trois ;

– les meurtres familiaux sont la seule forme d'homicides qui engendre un plus grand nombre de victimes chez les femmes que chez les hommes, le meurtrier étant le plus souvent leur partenaire ou un homme de la famille.

« Les femmes sont particulièrement vulnérables à certains crimes parce qu'elles sont des femmes, par exemple à la violence au sein du foyer et au viol. Dans la mesure où ce ne sont presque jamais elles qui achètent, possèdent ni utilisent des armes légères, elles sont touchées de manière disproportionnée par la violence armée. La possession d'armes est souvent justifiée par la

nécessité de protéger les femmes et leurs familles, mais la réalité est toute autre. Les femmes veulent que les armes disparaissent de leur vie », a déclaré Denise Searle, directrice générale de la Communication et du Travail de campagne à Amnesty International.

Les délégués des campagnes Halte à la violence contre les femmes et Contrôlez les armes ont présenté les principales conclusions de leur rapport lors d'une conférence de presse tenue ce lundi 7 mars 2005 à Johannesburg, en Afrique du Sud.

Ce rapport, intitulé Armes à feu : les femmes en danger (index AI : ACT 30/001/2005), détaille les contextes dans lesquels les femmes sont le plus exposées à la violence armée, que ce soit dans leur foyer, dans leur quartier ou leur village, lors d'un conflit ou après un conflit. En outre, il examine un large éventail de mesures de contrôle des armes adoptées par différents États dans le monde, bien souvent à l'issue de campagnes menées par des femmes contre la violence armée :

– entre 1995, date à laquelle le Canada a durci sa législation dans ce domaine, et 2003, le taux d'homicides par armes à feu touchant des femmes a chuté de 40 p. cent ;

– pendant les cinq années qui ont suivi la réforme des lois sur le port d'armes en Australie (1996), le taux d'homicides par armes à feu a diminué de moitié en ce qui concerne les victimes féminines ;

– au Brésil, il est depuis peu interdit de posséder une arme avant l'âge de vingt-cinq ans, les jeunes hommes et les garçons étant les principaux auteurs des très nombreux actes de violence armée.

« Le viol est devenu une arme de guerre. Ce qui signifie que les femmes et les fillettes sont prises pour cibles dans leurs maisons, leurs champs et leurs écoles – parce que ce sont des femmes. Sans une participation active des femmes à tout processus de paix et de reconstruction, il n'y aura ni sécurité, ni justice, ni paix », a fait valoir Anna MacDonald, directrice des Campagnes et de la Communication à Oxfam Grande-Bretagne.

Ce rapport formule une série de recommandations fondées sur des exemples de règles de bonne pratique, notamment :

– l'obtention d'un permis de port d'armes doit être rendue obligatoire pour toute personne désireuse d'acquérir une arme, sur la base de critères stricts interdisant de l'accorder à des personnes ayant des antécédents de violences au sein du foyer ;

– le droit national doit proscrire la violence contre les femmes en tant qu'infraction pénale, avec des sanctions réelles pour ses auteurs et des réparations pour les victimes, ainsi que la pleine mise en œuvre des lois ;

– les organes chargés de faire appliquer la loi doivent bénéficier d'une formation spécifique, afin de faire en sorte qu'ils respectent les droits humains des femmes et que ceux qui les bafouent soient traduits en justice ;

– les femmes doivent participer au même titre que les hommes à tous les processus de paix, ainsi qu'aux programmes de démobilisation, de réinsertion et de désarmement, afin de veiller à ce que les armes en surnombre et illégales soient effectivement récupérées et détruites ;

– un traité sur le commerce des armes doit être mis en place, qui interdirait les transferts en cas de risque évident d'utilisation de ces armes pour commettre des actes de violence à l'égard des femmes ou d'autres atteintes aux droits humains ;

– les particuliers ne doivent pas être autorisés à posséder des armes d'assaut conçues pour un usage militaire en dehors de circonstances très exceptionnelles compatibles avec le respect des droits humains.

« *La nécessité est réelle de développer des sources de subsistance durables, qui ne se fondent pas sur une culture de la violence. Ce qui revient à proposer de nouveaux modèles qui ne fassent pas rimer virilité avec violence armée, ni féminité avec passivité* », a indiqué Judy Bassingthwaite, directrice de Gun Free South Africa (GFSA), représentant le RAIAL.

Complément d'information

La campagne [Contrôlez les armes](#) a été lancée par Amnesty International, Oxfam et le RAIAL (Réseau d'action international sur les armes légères) en octobre 2003. Elle a pour objectifs de limiter la prolifération et l'utilisation abusive des armes à feu et de convaincre les gouvernements d'adopter un traité contraignant sur le commerce des armes.

La campagne [Halte à la violence contre les femmes](#) a été lancée par Amnesty International en mars 2004. Elle vise à faire adopter des lois, des politiques et des pratiques propres à mettre un terme à la discrimination et à la violence dont sont victimes les femmes. ●

Pour plus de précisions, vous pouvez consulter la page Internet conjointe, <http://fra.controlarms.org/femmes>, ou contacter :

- Amnesty International : James Dyson au + 44 7795 628367 (portable- Royaume-Uni) ou au + 27 76 142 0060 (portable- Afrique du Sud) ;

- Oxfam : Kate Bishop au + 44 7773 785993 (portable- Royaume-Uni) ou au + 27 11 403 4590 (bureau- Afrique du Sud) ;

- RAIAL : Joseph Dube au + 27 114034590 (bureau- Afrique du Sud) ou au + 27 83 588 8765 (portable- Afrique du Sud).

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>